

DÉCISION DU DIRECTEUR N° 2025 – 094

Programme d'investissements 2026

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 6143-7 et suivants,
- Vu le rapport de présentation du programme d'investissements 2026 annexé,
- Et après concertation avec le directoire en séance du 9 décembre 2025,

Approuve le programme d'investissement 2026.

Fait à Vienne, le 9 décembre 2025

Céline VIGNÉ,
Directrice Générale

